

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

LDC/M/95
26 avril 1971

Distribution spéciale

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU GROUPE NON OFFICIEL DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT TENUE LE 6 AVRIL 1971

établi par le secrétariat

1. Le Groupe non officiel de pays en voie de développement du GATT s'est réuni le 6 avril 1971 sous la présidence de M. Peter Stephen Lai, représentant permanent de la Malaisie. A cette réunion ont assisté des représentants des pays suivants: République arabe unie, Argentine, Brésil, Ceylan, Chili, Colombie, République démocratique du Congo, République de Corée, Cuba, Espagne, Gabon, Grèce, Inde, Israël, Jamaïque, Malaisie, Pakistan, Pérou, Tunisie, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.
2. Le Président a indiqué que la réunion avait pour objet de permettre un échange de vues sur la manière de tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrira la réunion non officielle des PARTIES CONTRACTANTES qui doit avoir lieu du 28 au 30 avril. Il a rappelé qu'à sa réunion du 22 février 1971, le Conseil avait décidé que cette réunion traiterait des questions suivantes: a) examen d'ensemble de la situation actuelle dans le domaine du commerce international et b) examen d'ensemble du programme de travail, en s'attachant tout particulièrement aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement et dans la perspective de la prochaine et vingt-septième session des PARTIES CONTRACTANTES, prévue pour novembre 1971, que la réunion devrait être organisée de façon que les séances se tiennent le matin et, en cas de nécessité, l'après-midi, mais qu'il y aurait lieu de réserver assez de temps pour permettre des contacts officiels entre les délégations et enfin, que les parties contractantes devraient se faire représenter au niveau élevé convenable et, dans tous les cas où cela serait possible, par des fonctionnaires de l'administration centrale chargés de la politique commerciale. Le Président a ajouté qu'un rapport préliminaire du Groupe des Trois serait peut-être prêt à la date de cette réunion. Il a invité le Directeur général à donner au Groupe non officiel quelques indications sur l'organisation des travaux de la réunion d'avril.
3. Le Directeur général a exposé que les parties contractantes étaient conscientes des circonstances qui ont conduit à la décision de tenir une réunion non officielle des PARTIES CONTRACTANTES en avril. Comme il ne sera pas établi de comptes rendus, cette réunion devrait permettre aux délégations de procéder en toute liberté et en toute franchise à un échange de vues sur toutes les questions qui les intéressent. Elle examinera la situation actuelle dans le domaine du commerce international, ainsi que l'ensemble du programme de travail du GATT mais, naturellement, les débats porteront aussi sur les problèmes particuliers aux pays en voie de développement, à la lumière des travaux du Comité de l'agriculture et du Comité du commerce des produits industriels, ainsi que des conclusions du Groupe des Trois. En outre, la réunion non officielle sera considérée comme une réunion préparatoire à la session officielle des PARTIES CONTRACTANTES, prévue pour novembre.

4. Quant à l'organisation des travaux de la réunion non officielle, il conviendrait, semble-t-il, d'établir le calendrier des séances avec une certaine souplesse. Comme la réunion ne durera que trois jours, les séances plénières et les débats pourraient avoir lieu le matin, l'après-midi étant réservé aux discussions de groupes ou aux consultations, selon qu'il sera nécessaire. Les déclarations des délégations devraient, si possible, porter essentiellement sur les problèmes précis auxquels elles attachent de l'importance, et toutes les questions en cause pourraient être traitées en un seul exposé. Le Directeur général a réaffirmé que la réunion non officielle offrait aux fonctionnaires d'Etat chargés de la politique commerciale une excellente occasion de procéder à un échange de vues non officiel sur ces questions au moment où va s'ouvrir une ère de mutations dans le domaine du commerce international.
5. Au nom du Groupe des Trois, M. Besa (Chili) a rappelé que le Groupe a été institué par le Comité du commerce et du développement pour examiner les problèmes spécifiques qui préoccupent les pays en voie de développement. Le Groupe a travaillé sans interruption pendant cinq semaines et a tenu des consultations avec les pays développés qui maintiennent des restrictions à l'importation des produits présentant un intérêt pour les pays en voie de développement. On a jugé que, dans la première phase de ses travaux, le Groupe devait concentrer ses efforts sur l'étude de cas concrets. Les consultations bilatérales avec les pays développés sont achevées et, comme il fallait établir un premier rapport assez tôt pour que les PARTIES CONTRACTANTES puissent l'examiner à la réunion non officielle d'avril, il n'a pas encore été possible de traiter certaines questions plus à fond. Toutefois, le Groupe reviendra à ces questions à une date ultérieure. Les difficultés rencontrées lors des consultations relatives aux restrictions à l'importation et aux droits différentiels sont considérables et, au stade actuel des travaux, on ne saurait s'attendre à des résultats spectaculaires. De l'avis de M. Besa, la procédure suivie s'est révélée très utile et le Groupe continuera d'examiner certains problèmes particuliers et poursuivra ses efforts afin d'obtenir des résultats concrets. Le rapport du Groupe des Trois est en préparation et M. Besa espère qu'il pourra être distribué aux délégations quelques jours avant l'ouverture de la réunion non officielle des PARTIES CONTRACTANTES.
6. Tous les représentants qui sont intervenus dans le débat ont exprimé l'espoir que le rapport du Groupe des Trois serait remis aux délégations bien avant la réunion d'avril afin que leurs administrations centrales aient le temps de l'étudier. M. Besa a répondu que rien ne serait négligé pour que ce rapport soit à la disposition des délégations le plus tôt possible. Il a ajouté que le rapport devait être soumis au Comité du commerce et du développement.
7. De l'avis de certains représentants, la réunion non officielle d'avril devrait être planifiée de manière qu'il soit possible de consacrer une journée à l'examen de chacun des rapports respectivement déposés par le Groupe des Trois, le Comité de l'agriculture et le Comité du commerce des produits industriels.

Il serait bon que les textes des déclarations soient distribués afin que la position des délégations sur diverses questions soit consignée par écrit. La réunion devrait avoir pour objet de donner un nouvel élan aux travaux de plusieurs organes du GATT, en s'attachant particulièrement aux problèmes urgents des pays en voie de développement. Le Groupe non officiel devrait se réunir de nouveau dès que le rapport du Groupe des Trois sera disponible, pour que les délégations aient la possibilité de l'examiner afin d'harmoniser leurs vues.

8. Répondant à un certain nombre de questions soulevées au cours du débat, le Directeur général a fait observer qu'il ne serait pas judicieux de réserver une journée à la discussion séparée de chacun des points de l'ordre du jour car ils sont étroitement liés et il serait peut-être malaisé de les traiter isolément. En ce qui concerne le niveau de la représentation à la réunion, il ressort des indications reçues qu'un certain nombre de parties contractantes seront représentées soit par le Directeur général du commerce extérieur, soit par les secrétaires permanents des ministères compétents. Les délégations peuvent se mettre en rapport avec le secrétariat afin de s'informer à l'avance du niveau auquel tel ou tel pays sera représenté.